

Régime du réel simplifié

L'entreprise GLOUP a réalisé les opérations suivantes :

	Année N-2	Année N-1	Année N
Chiffre d'affaires	85 000	100 000	125 000
Achats de biens et services	23 000	27 000	37 000
Achats immobilisations	13 000	2 000	6 500

Travail à faire : sachant que l'exercice comptable de l'entreprise coïncide avec l'année civile, que ses travaux d'inventaire s'achèvent fin avril et qu'elle ne peut donc établir ses comptes définitifs que le 30 avril, déterminer les acomptes de TVA versés au titre de l'année N, la TVA due au titre de N et la régularisation à effectuer.